

minier qui n'établissait aucun pouvoir de réglementation. Du même souffle, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) tient à se féliciter de l'accélération rapide de l'expansion de l'industrie minière au Yukon. Mais si cette industrie fonctionne et se développe à un rythme qui s'accélère rapidement, ce doit être grâce à son efficacité. En ce cas, pourquoi est-il nécessaire d'inclure dans le bill ces pouvoirs discrétionnaires de réglementation? Évidemment, il n'y a qu'une réponse. Le gouvernement ne veut nullement que l'industrie minière soit contrôlée par les investisseurs. Il veut pouvoir dire à l'industrie minière où, quand et comment elle procédera à l'extraction, et à quelles conditions. En fait, il veut exercer un contrôle effectif et absolu sur cette industrie. C'est pourquoi la dernière fois que j'ai participé à ce débat j'ai dit qu'il avait l'intention, avouée ou non, non seulement en ce domaine mais par toutes les mesures dont la Chambre a été saisie depuis deux ans et demi, de s'assurer un plus fort degré de contrôle étatique par la voie législative. Nombreux sont ceux qui s'adonnent à l'exploitation minière dans la région septentrionale de notre pays, qui s'opposent fortement aux dispositions de ce bill dont deux que j'ai signalées. Je ne minimise pas la situation.

Une troisième caractéristique discutable du bill porte sur les nouvelles dispositions sur les redevances qui, et c'est ce que le ministre voudrait nous faire croire, ne modifieraient pas de façon sensible les dispositions en vigueur dans d'autres parties du Canada. Or, monsieur l'Orateur, c'est loin d'être le cas. Si elles sont adoptées, les dispositions sur les redevances feront plus que tripler le montant des redevances versées par ceux qui s'adonnent à la mise en valeur de nos richesses minières dans le Nord. Dans ses dernières remarques sur le bill, le ministre a voulu tracer un parallèle entre les redevances prévues par ces dispositions et celles actuellement versées au Québec et en Colombie-Britannique. C'est tout à fait différent. Si les règlements sont appliqués comme ils le sont actuellement, les redevances seront considérablement augmentées par rapport à celles versées par l'industrie minière dans ces deux provinces, et cela en dépit du fait que la mise en valeur des richesses minières du Yukon doit soutenir la concurrence avec des marchés situés à 1,500 milles plus loin que ceux de la Colombie-Britannique et du Québec.

L'hon. M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas interrompre mon honorable ami mais peut-être puis-je lui faire gagner du temps. Ne sait-il pas que j'ai dit que j'avais l'intention de proposer au comité certaines modifications relatives au point qu'il vient de soulever. Cette déclaration de ma part figurait dans mon premier discours et c'est pourquoi j'aimerais que ce débat se termine aussi vite que possible afin que nous puissions apporter ces changements.

M. Nielsen: Je vois que le ministre aimerait que son bill ne fasse l'objet d'aucune opposition et que ses dispositions discutables ne provoquent qu'un minimum de désaccord.

L'hon. M. Chrétien: Tenez-vous en aux faits.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, c'est ce que je fais sinon, j'invite le ministre à m'interrompre. Le ministre a

fait un geste symbolique claironné aux quatre vents en déclarant qu'il apporterait quelques modifications aux redevances. Je pense que les modifications qu'il apportera devant le comité ne seront que symboliques et pur camouflage pour rendre le bill plus acceptable, face aux objections massives dont lui, le premier ministre (M. Trudeau) et le comité sont l'objet au sujet des redevances et d'autres aspects discutables. Dans sa déclaration, dont il nous a parlé, comme dans son communiqué de presse, le ministre n'a pas soufflé mot des modifications au pouvoir régulateur outrageant qu'il a incorporé dans le bill. Il n'a pas dit qu'il présenterait un amendement au comité sur les restrictions imposées actuellement aux investissements. Les fonds d'investissement entraient au Yukon depuis 70 ans environ, pour y mettre en valeur les ressources minérales, et voilà que tout à coup le ministre incorpore dans le bill une disposition qui a déjà fait fuir 30 p. 100 des capitaux d'investissement, non récupérables cette année, puisque les compagnies élaborent leurs projets bien avant l'automne.

Il paraît que la perte du côté des investissements, cette année, pourrait atteindre 50 p. 100. Et il y a une autre grave difficulté. Lors de mon séjour en Alaska, j'ai appris qu'on y avait promulgué un règlement rétributif prévoyant pour les compagnies canadiennes une disposition de réciprocité. En d'autres termes, les sociétés canadiennes engagées dans l'exploration le long de la bande de 50 milles du territoire de l'Alaska, à l'ouest de la frontière, devront se conformer aux mêmes normes que nous imposons aux sociétés américaines, au risque de ne pas obtenir de droits d'exploration dans ce territoire. Déjà l'industrie canadienne et l'exploitation des ressources du Yukon en ont subi les effets néfastes.

● (2.30 p.m.)

Je ne citerai que quelques-unes des sociétés qui s'opposent au bill. La mesure ne peut être considérée de façon abstraite, car en associant les dispositions odieuses de ce bill aux dispositions absolument impraticables des règlements sur l'utilisation des terres, que le gouverneur en conseil se propose de décréter pour régir l'activité des explorateurs de ressources minérales au Yukon, et en les associant en outre aux conséquences législatives probables du Livre blanc, il en résulte que l'existence autonome de l'industrie minière au Yukon est presque étouffée.

La Dynasty Explorations Limited, l'un des principaux actionnaires de l'entreprise minière de 100 millions de dollars à Anvil au Yukon, a soulevé de vives objections aux dispositions du bill que j'ai signalées. L'Atlas Explorations Limited, très active au Yukon, a maintenant ralenti ses travaux par suite de cette odieuse mesure législative. La New Imperial Mines Limited a fermé son exploitation cette année son minerai n'étant plus rentable du fait qu'un de ses concurrents a réduit le prix du cuivre. Point n'est besoin d'être très intelligent pour se rendre compte que plus on fera monter les frais généraux de l'industrie minière du Yukon, où les frais d'exploitation sont déjà élevés, sous forme de redevances ou d'impôts, moins l'extraction du minerai sera rentable et plus les entreprises seront marginales. Si on adopte les dispo-